



Association des établissements  
cantonaux d'assurance

# Rapport financier 2025

- 2 Bilan
- 3 Compte de résultat
- 4 Annexe
- 7 Rapport de l'organe de révision

# Bilan

<b>Actif</b>	Annexe	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	1	279 025	19 974
Créances	2	48 756	50 446
Comptes de régularisation actif	3	17 434	26 207
<b>Total actif circulant</b>		<b>345 215</b>	<b>96 626</b>
<b>Total actif</b>		<b>345 215</b>	<b>96 626</b>

En francs

<b>Passif</b>	Annexe	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes	4	307 207	73 864
Comptes de régularisation passif	3	38 008	22 762
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>345 215</b>	<b>96 626</b>
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Bénéfice/Perte</b>		0	0
Fortune de l'association		0	0
<b>Total passif</b>		<b>345 215</b>	<b>96 626</b>

En francs

# Compte de résultat

	Annexe	2025	2024
Produits des prestations de services des organisations UIR et AEAI	5	1 084 167	1 089 074
Cotisations de membres des ECA	6	9 000	9 000
<b>Total produits des prestations de services et cotisations des membres</b>		<b>1 093 167</b>	<b>1 098 074</b>
Divers petits projets AECA		-27 734	-1 601
Collaboration entre CSSP et AECA		-4 591	-34 484
ECA 4.0		-2 805	-67 963
Stream 1 ECA 4.0 Renforcement de la collaboration entre les ECA (dommages de masse)		-25 282	0
Stream 2 ECA 4.0 Mise en place / Exploitation d'un jeu de données commun		-28 818	0
Stream 3 ECA 4.0 Création de centres de compétence		-2 295	0
Développement stratégique		-17 262	-31 703
Comité Durabilité		-473	-5 849
Public Affairs		-39 761	-21 565
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-149 021</b>	<b>-163 165</b>
<b>Charges de personnel</b>	7	<b>-505 385</b>	<b>-550 245</b>
Frais généraux de bureau et administratifs		-260 819	-200 760
Organes		-177 942	-183 904
<b>Frais de bureau et frais administratifs</b>	8	<b>-438 761</b>	<b>-384 664</b>
<b>Total des charges</b>		<b>-1 093 167</b>	<b>-1 098 074</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

En francs

# Annexe aux comptes annuels

## Généralités

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 11 juillet 2016. Son siège est à Berne. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'AECA. Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations).

L'AECA ne dispose ni d'une fortune de l'association, ni d'immobilisations financières ou corporelles propres. En raison de l'absence de fortune d'association, aucun tableau des capitaux propres n'est établi.

## Exercice et date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

## Différences d'arrondi

Les montants sont exprimés en francs suisses (CHF) et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

## Explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

	2025	2024
<b>2 Créances</b>	<b>48 756</b>	<b>50 446</b>
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers</b>	<b>314</b>	<b>0</b>
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations envers des parties liées</b>	<b>45 145</b>	<b>42 900</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	29 681	32 611
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	10 501	7 114
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	4 963	3 175
<b>Autres créances</b>	<b>3 297</b>	<b>7 546</b>
Administration fédérale des contributions (AFC)	0	7 546
Organismes d'assurance sociale	3 297	0

En francs

### 3 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

	2025	2024
<b>4 Dettes</b>	<b>307 207</b>	<b>73 864</b>
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers</b>	<b>187 712</b>	<b>19 932</b>
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des parties liées</b>	<b>119 495</b>	<b>51 850</b>
Union intercantonale de réassurance (UIR)	119 495	51 850
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>0</b>	<b>2 082</b>
Organismes d'assurance sociale	0	2 082

En francs

## 5 Produits des prestations de services des organisations UIR et AEAI

Au cours de l'exercice sous revue, les prestations de services de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont été couvertes entièrement et à parts égales (541 516 francs chacune) par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) (contre 544 537 francs chacune l'année précédente).

## 6 Cotisations de membres des ECA

Le montant des cotisations de membres des établissements cantonaux d'assurance (ECA) est fixé par l'assemblée des membres. La cotisation annuelle par membre s'élève à 500 francs.

## 7 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les salaires directs ainsi que les frais de personnel facturés par des parties liées (AEAI et UIR).

## 8 Frais de bureau et frais administratifs

Les frais de bureau et les frais administratifs couvrent les postes suivants :

- Charges d'informatique
- Frais de locaux
- Charges d'assurance
- Charges pour prestations reçues
- Charges pour les organes
- Frais de représentation
- Autres charges d'exploitation

## Informations complémentaires

### **Postes équivalents à temps plein**

Comme pour l'année précédente, le nombre de postes à plein temps est inférieur à la moyenne annuelle de 10.

### **Évaluation des risques**

La direction procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, elle examine les risques qu'elle estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.

### **Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan et ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.



Tél. +41 31 327 56 21  
www.bdo.ch  
sandra.leumann@bdo.ch  
laura.peter@bdo.ch

BDO SA  
Hodlerstrasse 5  
3001 Berne

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à la réunion des membres de l'

### Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe) de Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berne, 4 mai 2026

BDO SA

Sandra Leumann  
Réviseur responsable  
Experte-réviseur agréée

pp Laura Peter  
Experte-réviseur agréée

## Impressum

### **Édition**

Association des établissements cantonaux d'assurance AECA  
Bundesgasse 20  
Case postale  
CH-3001 Berne

+41 31 320 22 22  
mail@vkg.ch  
www.vkg.ch

### **Conception**

Source Associates SA, Zurich

L'accessibilité des contenus a été en grande partie prise en compte dans ce rapport financier.

© 2026, Berne